Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

# SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP FAST GASKET CLEAR\_7.25OZ\_12CT

Numéro de la matière : 143001C

# Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence	•	
Pour toute information sur la fiche technique	:	Services de conformité - 877-428-9937
Pour toute urgence médicale	:	Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés
Pour toute urgence liée au	:	CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

# **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

# Aperçu des urgences

transport

Aspect	Aérosol contenant un gaz liquéfié
Couleur	clair
Odeur	caractéristique

# **Classification SGH**

Gaz sous pression : Gaz liquéfié Irritation cutanée : Catégorie 2 Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Mentions de danger : H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet

de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

medecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Stockage:

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans

un endroit bien ventilé.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
triacétoxyéthylsilane	17689-77-9	>= 5 - < 10
1,1-difluoroéthane	75-37-6	>= 5 - <= 10
triacétate de méthylsilanetriyle	4253-34-3	>= 5 - < 10
cristobalite	14464-46-1	>= 0.1 - < 1

# **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

moins 15 minutes.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: Utiliser un respirateur à air comprimé équipé d'un masque

intégral.

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

Conditions de stockage sures

: ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des

objets chauffés au rouge.

Défense de fumer.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
cristobalite	14464-46-1	LMPT (Fraction respirable)	0.05 mg/m3	CA ON OEL
		TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.05 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

# Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on

ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux

par inadvertance.

Protection de la peau et du

corps

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

: Aucune protection particulière n'est exigée.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

# SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Aérosol contenant un gaz liquéfié

Couleur : clair

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 1.04 hPa

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.007 g/cm3

Masse volumique apparente

Solubilité(s)

: Donnée non disponible

Hydrosolubilité Solubilité dans d'autres

solvants

: insoluble: insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

# **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Halogénures de carbonyle Composés halogénés Oxydes de métaux

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, douleur et

éruption cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Carcinogène potentiel chez les humains

cristobalite 14464-46-1

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

orale Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

1,1-difluoroéthane:

Toxicité aiguë par : CL50 Souris: 977,000 mg/l inhalation : Durée d'exposition: 2 h

triacétate de méthylsilanetriyle:

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral Rat: 2,060 mg/kg

orale Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Résultat: Irritation de la peau

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Classification: Irritant pour la peau.

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou implicites

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

# **Produit:**

Résultat: Irritation des yeux

Classification: Irritant pour les yeux.

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou implicites

#### **Composants:**

# cristobalite:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Irritation légère des yeux Classification: Irritant pour les yeux.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

# Cancérogénicité

# **Produit:**

Cancérogénicité - : N'est pas classifiable comme cancérogène pour

Evaluation l'homme., Non classifié en raison de la forme du produit

(liquide) et de la classification de la voie d'entrée

(poudre inhalée).

# Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

# Information supplémentaire

# **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

# Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

# Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

# SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN1950, AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1950, AEROSOLS, 2.2, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1950, AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, - Quantité limitée

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1950, AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, - Quantité limitée

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1950, AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, - Quantité limitée

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

# SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

# Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

# **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

# WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Mentions de danger

rtissement : Attention:

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention: Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de

Version 2.2

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. **Intervention:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Version:	2.2
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.